

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de réaménagement de l'île des Vannes - île Saint Denis (93)  
Construction de la "Tony Parker Academy"

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REALITES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Thierry GEFROY - Directeur Grands Projets

RCS / SIRET

4 5 1 2 5 1 6 2 3 0 0 1 3 3

Forme juridique

SA à conseil d'administration

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. d. Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagement associés	Création d'une académie sportive d'environ 3 800m <sup>2</sup> SDP

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la parcelle cadastrale référencée ON 009, propriété de la Ville de Saint Ouen

La Tony Parker Academy (TPA) se compose :

- d'une halle sportive d'environ 1.800m<sup>2</sup>SDP ;
- d'un bâtiment "éducatif" d'environ 2.000m<sup>2</sup>SDP répartis sur trois niveaux (RDC haut/bas et 1er étage) ;

Le stationnement réglementaire lié à la réalisation de cette opération sera positionné dans le parking souterrain existant. L'implantation des bâtiments a fait l'objet d'échanges réguliers et fréquents avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce projet prévoit :

- La réduction de l'artificialisation de la parcelle ;
- La requalification et le réaménagement des espaces extérieurs ;
- La création d'espaces supports de biodiversité et de gestion des eaux pluviales ;
- La préservation de sujets arborés et de la végétation aux abords du projet ;
- La réalisation de cheminements pour les modes actifs (piétons/cycles) en liaison avec les voiries attenantes.

## 4.2 Objectifs du projet

L'opération fait suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Ville de Saint Ouen pour l'Île des Vannes, qui vise principalement à revaloriser ce site dans la continuité des interventions prévues dans le cadre des Jeux Olympiques et gérées par la SOLIDEO, dans le respect de l'identité patrimoniale et écologique de ce site.

Le projet a ainsi pour objectifs :

- De proposer un établissement offrant aux jeunes étudiants la possibilité de combiner la pratique intensive d'une passion et le suivi d'un cursus académique adapté, afin d'obtenir un diplôme reconnu;
- De revaloriser un foncier largement artificialisé (parkings) ;
- D'ouvrir le site sur son quartier, afin que les habitants de Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis en bénéficient ;
- De renforcer la valorisation du cadre paysager exceptionnel du site et de son potentiel écologique en lien avec le corridor de la Seine ;

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est annoncé pour le 2ème Trimestre 2023 avec une livraison pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Le projet se situe dans un périmètre de protection patrimoniale : l'implantation et l'épannelage des bâtiments résultent de ces échanges ; la matérialité des bâtiments et le mode constructif sont en cours de définition (préfabrication hors site privilégiée).

L'ensemble des contraintes et obligations définies par la SOLIDEO (en charge du suivi des travaux de réaménagement de la NEF voisine pour les JO de 2024) sera intégré à l'exécution du projet afin qu'il n'y ait aucune problématique de co-activité.

Un ensemble de dispositions sera appliqué pour :

- Limiter les nuisances pour les riverains (bruit, poussières, perturbations de circulation...);
- Préserver les espaces présentant des sensibilités environnementales ou patrimoniales (berges, arbres, Nef) ;
- Réduire les risques de pollutions issues du chantier et maîtriser les incidences en cas de déversement ;
- Respecter les chartes de la Ville de Saint Ouen (protection des arbres en phase chantier + faibles nuisances) ;
- Piloter et coordonner les risques inter-chantier ;

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### > USAGES ET ACCESSIBILITE

La Tony Parker Academy permettra l'accueil en journée d'environ 250 élèves (niveau lycée/post-bac) et du personnel d'encadrement (30/40 personnes).

Aucun hébergement sur site n'est retenu ; un système de navettes reliant le futur site d'hébergement et la TPA est à l'étude.

Bénéficiant d'une position stratégique, le recours aux transports en commun, au vélo ou à la marche sera privilégié pour l'accès au projet. Les accès et circulations au sein du périmètre du projet ont été pensés afin de faciliter la circulation des différents types de véhicules tout en garantissant des cheminements apaisés et sécurisés pour les modes doux.

Un accès automobile sera possible via les voiries existantes vers le parking souterrain existant situé sous le terrain de football synthétique contigu au projet (d'une capacité d'environ 300 places). Le besoin en stationnement de la TPA Est estimé à 20 places ; un dépose minute aménagé au niveau des futurs hall d'accès est envisagé.

Nota : l'étude de circulation en annexe du dossier met en avant les faibles flux automobiles générés par l'opération.

#### > ASSAINISSEMENT - GESTION DES EAUX PLUVIALES/ USEES

L'opération engendrera des rejets liquides liés à un usage domestique (sanitaires, vestiaires, cafétéria) vers un réseau de type séparatif : les eaux usées seront raccordées sur le réseau existant par des tuyaux de 300 mm ; les EP seront collectées dans un ouvrage dimensionné pour une pluie décennale avant rejet à débit limité (10l/s/ha). A noter que l'opération participe à réduire le ruissellement d'eaux polluées en supprimant des parkings aériens au profit de bâtiments ou espaces verts.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
* Superficie de la parcelle cadastrale (Ha)	Environ 6,16 ha
* Emprise au sol de l'opération (m <sup>2</sup> )	Environ 2 500 m <sup>2</sup>
*SDP total (m <sup>2</sup> )	Environ 3 800 m <sup>2</sup>
dont bâtiment éducatif	Environ 2 000 m <sup>2</sup>
dont Halle sportive	Environ 1 800 m <sup>2</sup>
* Nombres de stationnement	20 places (PK souterrain existant)
* Nombres de stationnement deux roues	environ 40 places

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Le projet se localise en Région Ile-de-France, dans le département de la Seine Saint Denis (93) et plus particulièrement sur la commune de l'île Saint Denis.

L'adresse du site correspond au Boulevard Marcel Paul sur l'île des Vannes

Parcelle cadastrale :  
ON 0009

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 48° 55' 04" 6N Lat. 02° 19' 26" 2E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non 

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non 

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou de type II. La ZNIEFF la plus proche se situe à 2,8 km au nord de la zone d'étude et correspond à la ZNIEFF de type II "pointe aval de l'Île de Saint-denis.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé sur la commune de l'île-Saint-Denis, dans le département de la Seine-Saint-Denis, la zone de projet ne se situe pas en contexte montagnard.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe à environ 9.7 km au nord-ouest de l'arrêté de protection de biotope le plus proche, correspondant à l'APB "glacis du fort de Noisy-le-Sec".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé sur la commune de l'île-Saint-Denis, dans le département de la Seine-Saint-Denis, la zone de projet ne se situe pas en contexte littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe dans aucune des entités précitées. L'entité la plus proche correspond au Parc National Régional Oise-Pays de France situé à environ 13 km au nord. Concernant les réserves, la réserve naturelle la plus proche est située au sud du projet, il s'agit de la réserve naturelle régionale "Bassin de la Bièvre".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est couverte par le plan de prévention du bruit dans l'environnement qui couvre le département de la Seine-Saint-Denis, approuvé par arrêté préfectoral en mars 2020 pour sa troisième échéance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe à proximité de plusieurs monuments historiques et est impactée par leurs périmètres de protection (cf cartographie en annexe 7). Le "Centre sportif municipal de Saint-Ouen" (Grande Nef + Bâtiments A et B) qui jouxte la zone d'étude est identifié comme monument historique. L'ABF est associé à la conception du projet (aspect, volumétrie, implantation...) afin de garantir le respect des éléments patrimoniaux voisins.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est comprise dans une enveloppe d'alerte de zone humide de classe B (voir cartographie en annexe). Les parcelles sont artificialisées et largement imperméabilisées écartant à priori la présence de ZH : l'étude de sols fait notamment état de la présence de remblais jusqu'à 12 mètres de profondeur, et de l'absence d'eau jusqu'à 13m environ. Une délimitation sur critère pédologique sera menée ultérieurement pour compléter les constats floristiques déjà réalisés (voir rapport écologique en annexe)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de L'Île-Saint-Denis est soumise au PPRI de la Seine - aléa crue par débordement lent de cours d'eau.  A noter que la zone d'étude n'est pas reprise au sein du plan de zonage réglementaire : elle n'est pas encadrée par des prescriptions ou interdictions.  Ce dernier est approuvé depuis le 21/06/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des travaux d'excavation, à ce titre différents diagnostics et études ont été menés sur la parcelle de manière à caractériser les sols en place. Les rapports de ces études sont disponibles en annexe.  Une partie des enrobés et déblais issus des excavations sera dirigé en installation de traitement adaptée conformément à la réglementation. La compatibilité du site avec les usages projetés sera vérifiée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de L'Île-Saint-Denis se situe dans une zone de répartition des eaux (ZRE). Il s'agit de la ZRE des nappes de l'Albien Néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation des servitudes en vigueur sur le PLUi de la commune ainsi que les données disponibles sur le site EauFrance, la zone d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine. L'ouvrage de captage le plus proche se localise sur la commune de Villeneuve La Garenne.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas au sein d'un site inscrit. Le plus proche se situe à 1,8 km au sud ouest et correspond au site inscrit du "cimetière des chiens et parc de l'île de Robinson". Ce site est inscrit depuis 1987 et porte sur une surface d'environ 6 hectares.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne fait pas partie d'un site Natura 2000. Toutefois, le site le plus proche se trouve 3 km au nord et correspond à la ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis" : cette entité présente une végétation rivulaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas au sein d'un site classé. Le plus proche se situe à 4.2 km au sud ouest et correspond au site classé du "Parc du château de Bécon" sur la commune de Courbevoie. Ce site est classé depuis 1941.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments seront alimentés en eau potable à partir du réseau public. Compte tenu des activités au sein des futurs bâtiments les besoins en eau seront limités (sanitaires, douches, cafétérias). Des dispositifs permettront de limiter les consommations des bâtiments et l'arrosage sera limité par un choix d'espèces locales adaptées au climat.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de sols menée sur la parcelle a identifié la nappe à environ 13m de profondeur : le projet prévoit des excavations sur environ 3m permettant de limiter l'altimétrie des bâtiments (conformément aux demandes ABF). Aucune incidence n'est attendue en chantier comme en exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux prévoient la suppression de surfaces bitumées et la réalisation de terrassement : ils seront donc excédentaires en matériaux. Une étude de sols et des diagnostics (pollution, amiante) ont été menés pour caractériser les matériaux en place et prendre les dispositions adaptées le cas échéant. Un réemploi in situ des matériaux sains sera envisagé en priorité dans le cadre de la conception des aménagements extérieurs ; les terres restantes seront évacuées vers des filières de collecte et de valorisation adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction : le projet fait l'objet d'une conception "bas carbone" basée sur la réalisation d'une analyse de son cycle de vie (ACV) permettant de vérifier le respect des performances visées (en particulier pour les matériaux). Le projet étant situé en milieu urbain, la gestion du stockage sur site et l'organisation des livraisons feront l'objet d'une attention particulière pour limiter les perturbations/nuisances associées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation préalable de diagnostics (phytosanitaire, écologique, paysager) a permis de localiser les espaces naturels présentant des enjeux ou des sensibilités (voir rapports en annexe) : le projet évite tout impact sur les berges (en chantier notamment) ; la plupart des arbres supprimés sont atteints de maladie et leur coupe (réalisée hors période sensibles pour l'avifaune) est compensée à raison de 3 pour 1 dans le cadre du projet paysager. Plus largement, les aménagements paysagers (fourrés, prairies, enrochements...) viendront enrichir les milieux pour favoriser l'accueil de la faune et le développement de la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que situé en contexte urbain dense et entouré par la Seine, le site bénéficie d'un très bon isolement et d'une fréquentation limitée. Les berges représentent des milieux rivulaires intéressants et offrent de bonnes opportunités de repos et d'alimentation pour de nombreuses espèces en transit ou migration.  Dans le cadre de l'opération, aucune intervention n'aura lieu sur ou à proximité des berges. Ces dernières seront bien protégées et délimitées en travaux pour éviter toute destruction ou incidence sur ces milieux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intérêt écologique du secteur concerne les berges (annexe). Toutefois, dans le cadre de l'opération aucune intervention n'y sera menée et les berges seront délimitées afin d'éviter toute dégradation ou destruction sur ces dernières.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des parcelles artificialisées (parkings) et n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est soumise à aucun PPRt. Deux ICPE non SEVESO sont recensées dans un périmètre de 500 m. On note également la présence d'une canalisation de transport de matières dangereuses (gaz) sur la commune de Saint-Ouen-sur-Seine (sans interaction avec la zone d'étude).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRi de la Seine exposée à l'aléa de crue par débordement lent de cours d'eau approuvé en juin 2007. Toutefois, la zone d'étude n'est pas repérée au zonage réglementaire (aucune prescription ou interdiction ne s'y applique). Concernant le sous-sol, la zone d'étude fait l'objet d'une exposition moyenne au risque de retrait-gonflement des sols argileux (les études géotechniques permettent d'intégrer les dispositions techniques en phase de conception).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que s'implantant dans un secteur difficile en HPM/HPS, l'opération proposera un plan de circulation chantier permettant de gérer les flux liés à l'opération. En exploitation, les flux estimés du projet seront relativement faibles, la destination d'accueil de profils scolaires se portant majoritairement sur l'utilisation des transports en commun (+ mise en place de navettes). L'augmentation de trafic (< à 1%) induite par l'opération n'engendrera pas de nuisances sur les voies de dessertes à proximité (Cf annexe mobilité).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Malgré un contexte urbain, les niveaux sonores actuels sont relativement faibles. En effet, le site est éloigné des axes routiers classés et n'est pas compris au sein d'un Plan d'Exposition aux Bruits. Les usages actuels de l'île des Vannes sont peu bruyants et génèrent des nuances faibles/ponctuelles. En phase chantier, la charte chantier encadrera les pratiques sur site. En exploitation, la très faible augmentation du trafic attendue, n'engendrera pas de nuisances notable (cf notice acoustique).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les parcelles sont suffisamment éloignées des zones industrielles pour que celles-ci n'aient aucune incidence olfactive pour les usagers.</p> <p>Toutefois, en lien avec la volonté de proposer des espaces sains, l'opération prévoira des systèmes de ventilation garantissant une bonne qualité d'air intérieure.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassements seront susceptibles d'engendrer des vibrations. Celles-ci seront temporaires et n'impacteront pas les riverains.</p> <p>Au vu de la typologie des usages projetés, le projet ne créera pas de nuisances vibratoires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les communes voisines sont concernées par un phénomène de pollution lumineuse assez marqué, toutefois l'île des Vannes de par sa barrière végétale et les usages qu'elle accueille, reste relativement préservée de ce phénomène.</p> <p>Les bâtiments de l'opération accueilleront un usage éducatif/sportif qui ne nécessitera pas d'éclairage nocturne.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Au cours de la phase chantier, les rejets seront liés à la circulation d'engins sur le site. Des bonnes pratiques seront appliquées avec notamment un choix du types d'engins, leur entretien, l'humidification des terrains... .</p> <p>En phase d'exploitation, les flux estimés du projet sont relativement faibles, la destination d'accueil de profils scolaires se portant majoritairement sur l'utilisation des transports en commun et des modes doux, modes moins dégradants pour la qualité de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'opération engendrera des rejets liquides liés à un usage domestique (eaux usées). La conception du projet respecte les dispositions du PLUi et les normes d'assainissement en vigueur sur la commune. Un réseau de type séparatif est projeté.</p> <p>Les eaux usées seront raccordées sur le réseau existant par des tuyaux de 300 mm.</p> <p>Les EP seront collectées dans un bassin d'infiltration dimensionné pour une pluie décennale avant rejet à débit limité (10l/s/ha).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité projetée dans le cadre de l'opération n'est pas susceptible de générer des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les matériaux excédentaires seront triés et évacués pour permettre leur revalorisation.</p> <p>Les déchets générés en phase d'exploitation sont principalement de types emballage et déchets ménagers. Ces derniers feront l'objet d'une collecte et d'un recyclage par des prestataires agréés. Des locaux adaptés seront prévus pour la collecte des déchets.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conformément à l'étude paysagère menée pour le réaménagement de l'île des Vannes (cf annexe), le projet prévoit l'intégration des constructions via la végétation en place et projetée, ainsi qu'un travail sur l'architecture (validé par l'ABF) pour une intégration optimale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération contribue au renforcement de l'offre d'enseignement associée à la pratique sportive. Aucune modification des activités humaines n'est prévue, l'opération prévoit le réaménagement d'un parking aérien.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les communes de St Ouen sur Seine, de St Denis et de l'île Saint Denis font l'objet de différents projets de renouvellement urbain, de requalification ou réhabilitation dans le cadre de l'ANRU, des JO ou de ZAC :

- > St Ouen sur Seine : Réhabilitation de la Grande Nef du Centre sportif municipal de la commune menée par SOLIDEO ;
- > Île-Saint-Denis : Projet de renouvellement urbain (ANRU) du quartier Sud de la commune, démolition d'environ 300 logements dont 3 tours sur le secteur Marcel Paul, création d'environ 21 000 m<sup>2</sup> SDP et requalification d'espaces publics ;
- > St Ouen sur Seine : Aménagements des voies sur berges, Route départementale RD1 ;
- > St Ouen sur Seine/Saint Denis/Île St Denis : ZAC du village Olympique et paralympique, création de logements dans le cadre des JO 2024 ;

Les projets susceptibles d'avoir des incidences cumulées en chantier sont situés sur l'île-Saint-Denis.

=> S'agissant de la phase chantier : les dispositions de la Charte "qualité logement et ville durable" de la commune de Saint-Ouen seront respectées par l'ensemble des projets. En particulier, l'ensemble des contraintes et obligations définies par la SOLIDEO (en charge du suivi des travaux de réaménagement de la NEF voisine pour les JO de 2024) sera intégré à l'exécution du projet de la TPA.

=> S'agissant de la phase exploitation : les flux automobiles engendrés par l'ensemble des projets de l'île Saint Denis ont été considéré pour évaluer la situation projetée.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter ou réduire les effets notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, l'opération prévoit ou envisage :

- Implantation de l'opération sur des surfaces imperméabilisées et renouvellement du tissu urbain existant ;
- Architecture respectueuse des monuments historiques voisins (implantation, hauteurs, matériaux...) et des enjeux paysagers ;
- Conception bas carbone basée sur la réalisation d'une analyse de cycle de vie et le choix de matériaux vertueux ;
- Implantation et dispositifs limitant l'impact des déplacements des usagers (proximité des TC ; navettes ; racks vélos...)
- Réutilisation du parking souterrain existant et mutualisation des stationnement ;
- Amélioration de la qualité écologique de la parcelle (préservation des berges ; stratégie de coupe/plantation ; respect des périodes de sensibilités ; végétalisation des espaces libres et diversification des milieux) ;
- Organisation d'un chantier faibles nuisances et prise en compte des projets alentours ;

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que :

- l'opération participe à la réhabilitation de l'île Saint Denis, via la réutilisation d'une parcelle artificialisée pour la création d'un établissement d'enseignement sportif, en travaillant son intégration paysagère notamment vis à vis de la Grande Nef voisine ;
  - les flux associés au projet ne sont pas susceptibles d'impacter significativement le trafic sur le secteur ou les nuisances associées ; et que les dispositions sont prises dans le projet pour faciliter la mobilité des usagers ;
  - la parcelle ne présente pas d'enjeu environnemental ou sanitaire particulier, et que les zones écologiques les plus sensibles ne sont pas impactées par l'opération (berges) et que des mesures sont dorénavant et déjà prises pour réduire l'impact de l'opération ;
- Il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour l'opération.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANX 7 à 8 - Cartographies complémentaires ANX 9 - Notice Acoustique ANX 10 - Notice Mobilité ANX 11 - Expertise écologique ANX 12 - Étude phytosanitaire des sujets arborés ANX 13 - Analyse paysagère Ile des Vannes ANX 14 - Étude géotechnique ANX 15 - Diagnostics pollution ANX 16 - Chartes applicables communes

## 9. Engagement et signature

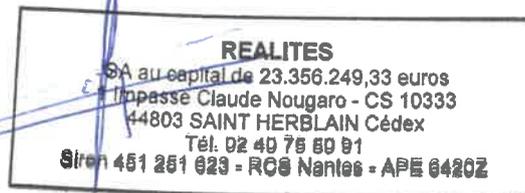
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



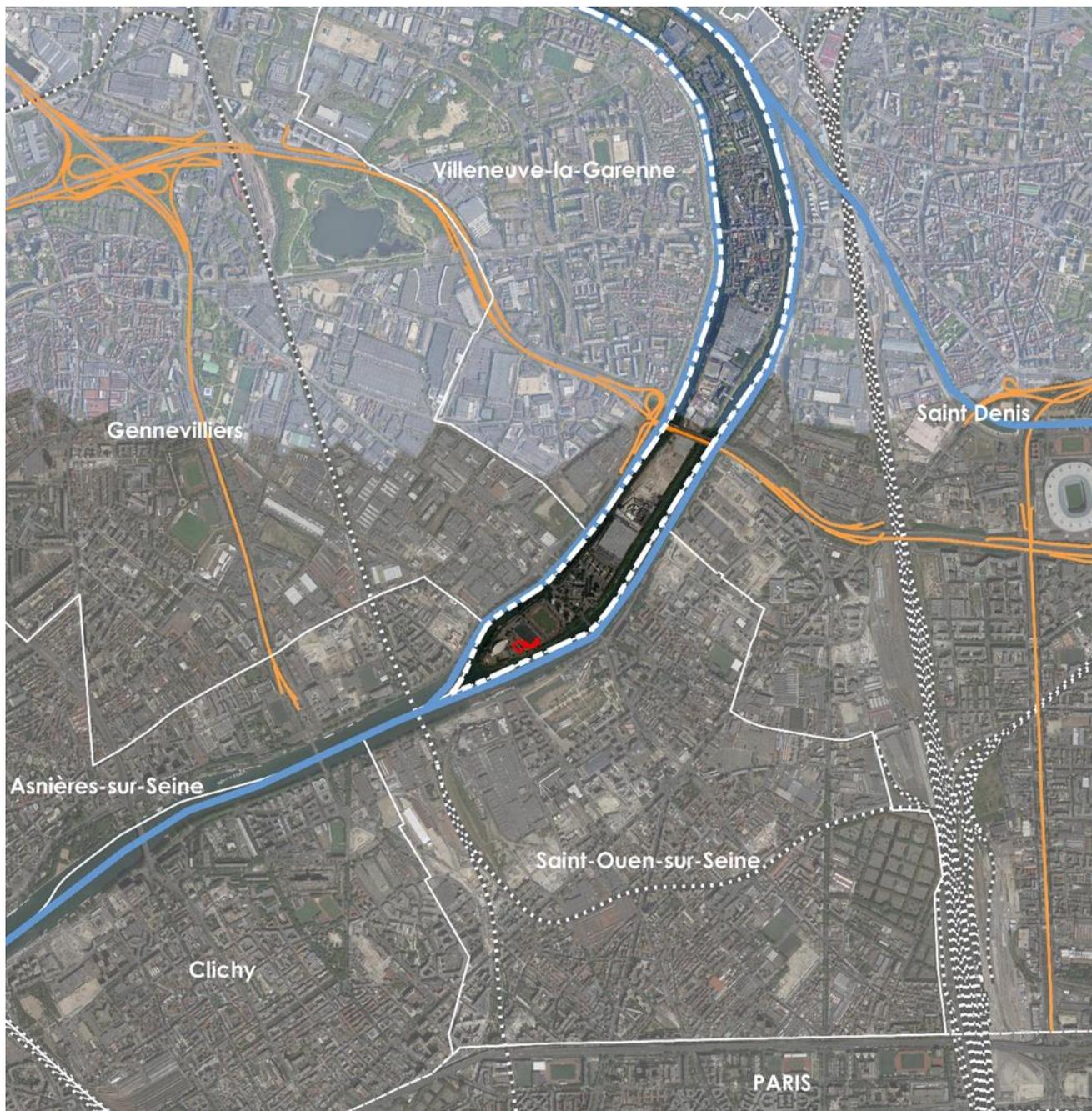
Fait à Saint Herblain

le, 3 Juin 2022

Signature



## **ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION DU PROJET**



TPA - L'Île-Saint-Denis (93)

Plan de situation

-  L'Île Saint Denis
-  Réseau hydrographique
-  Zone d'étude
-  Réseau routier principal
-  Voies ferrées

0 500 1 000 m



Diagobats  
BIODIVERSITÉ

Source:  
Fond de carte Google Satellite

Réalisation:  
DIAGOBAT, 2022



TPA - L'Île-Saint-Denis (93)

Zone de projet

- L'Île Saint Denis
- Zone d'étude
- Réseau hydrographique

50 100 m



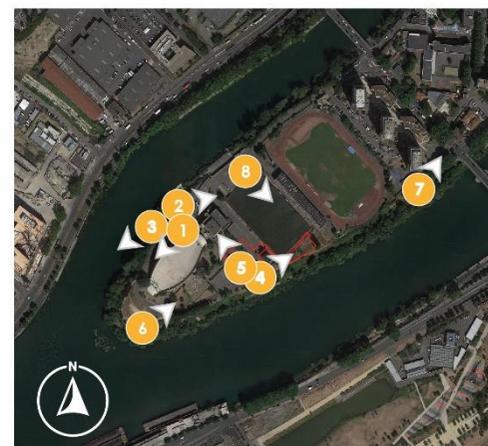
Diagobat  
BIODIVERSITÉ

Source:  
Fond de carte Google Satellite

Réalisation:  
DIAGOBAT, 2022

## **ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE LA ZONE**

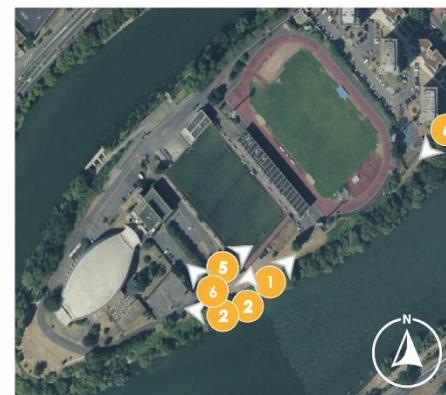
Reportage photographique - L'île Saint Denis (93)



● Emplacements des prises de vue



Reportage photographique - L'Ile Saint Denis (93)

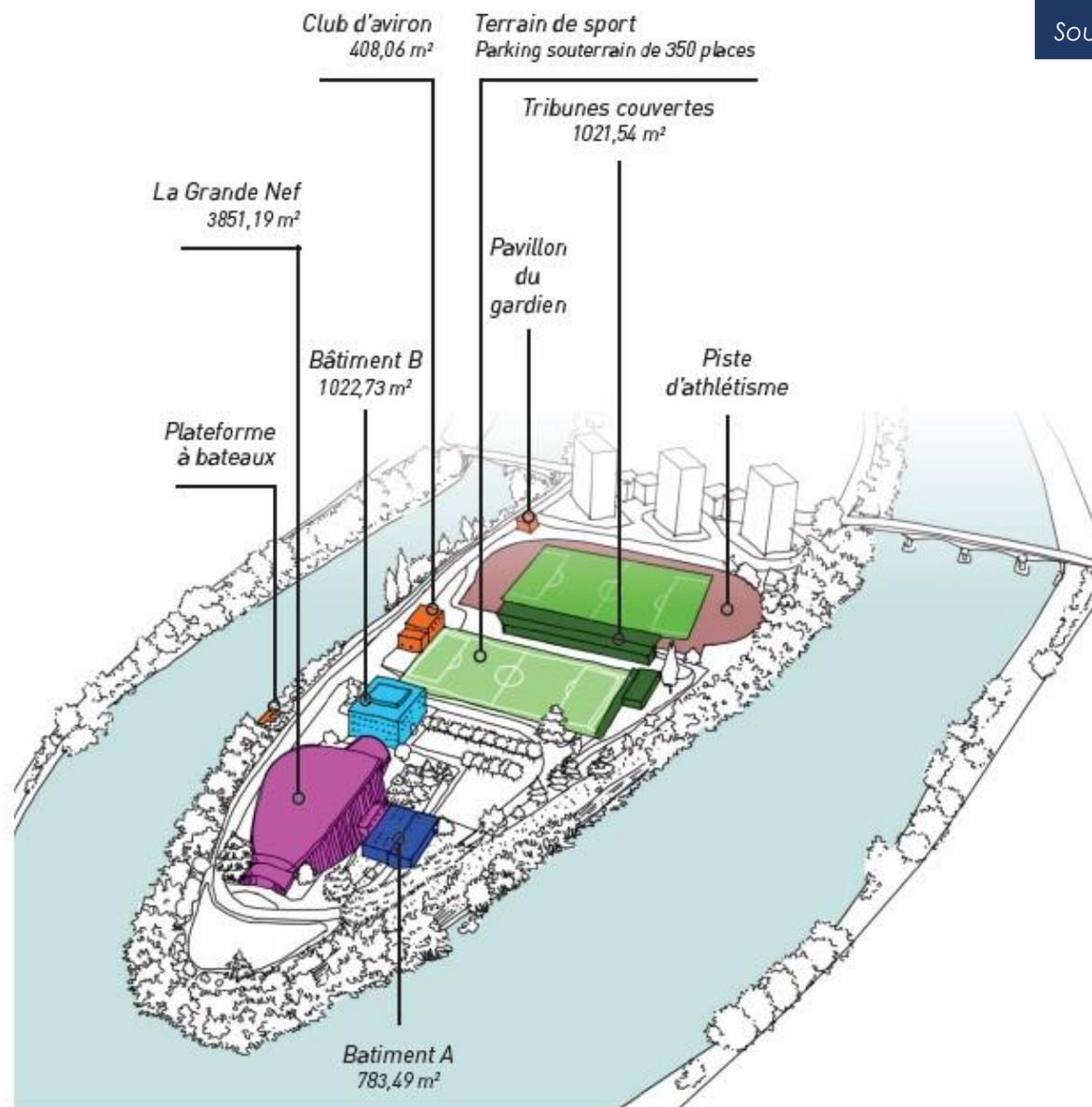


Emplacements des prises de vue



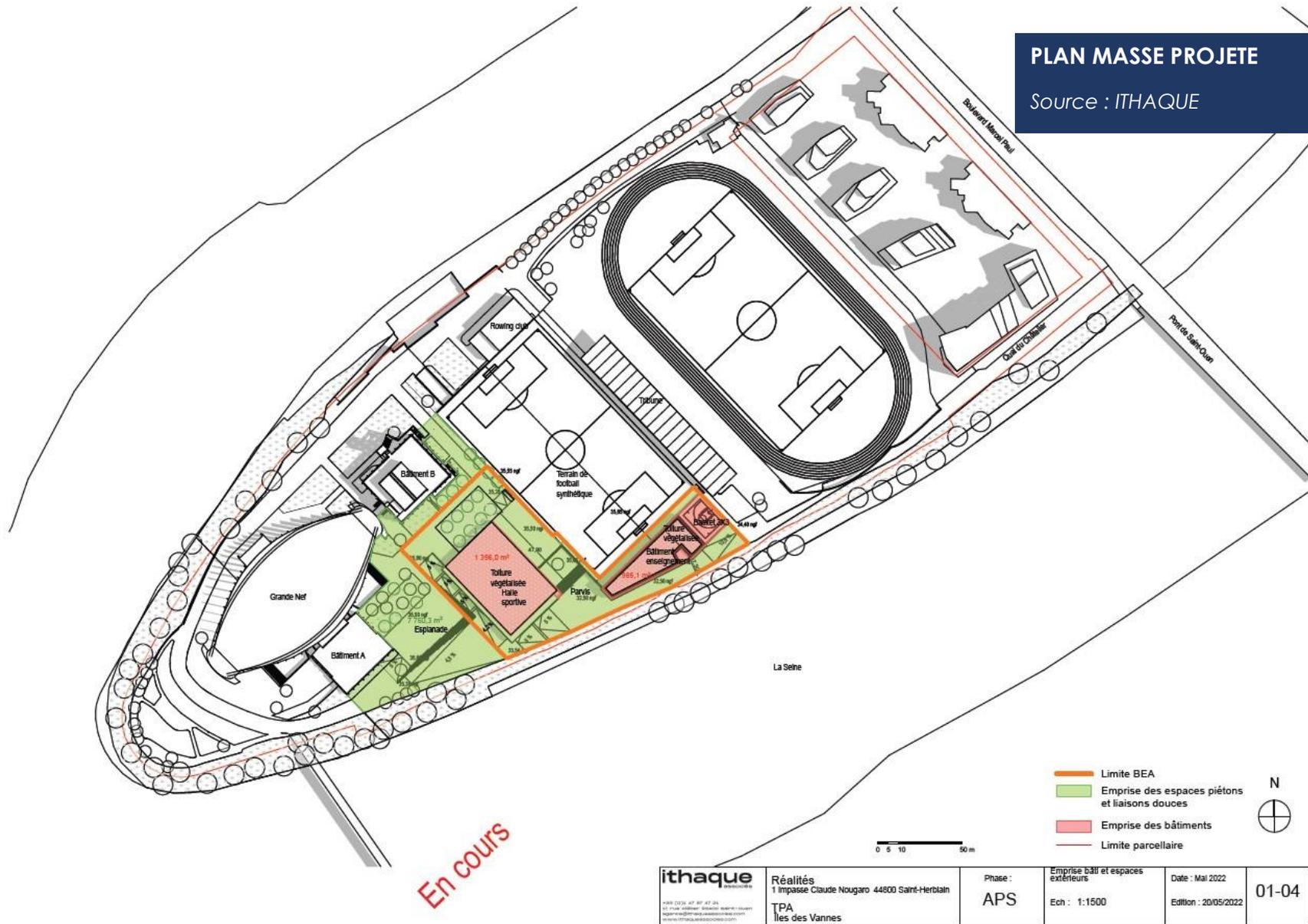
## **ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET**

**ETAT ACTUEL DES PARCELLES**  
Source : ITHAQUE



**PLAN MASSE PROJETE**

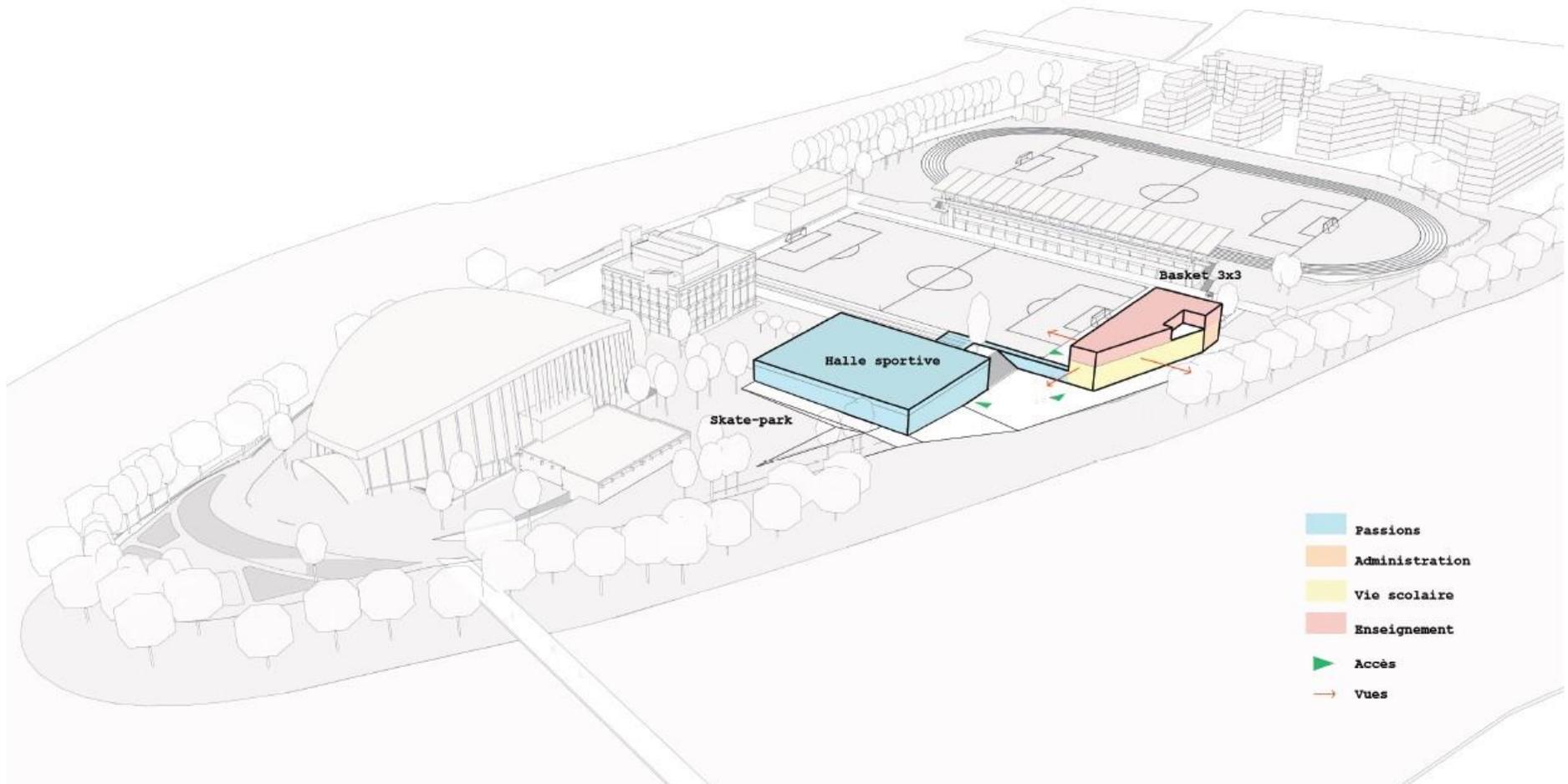
Source : ITHAQUE



<b>ithaque</b> <small>44800 CLAYE-SOUS-BOIS 01 47 47 24                  45 rue de la République - 44800 CLAYE-SOUS-BOIS                  01 47 47 47 47                  www.ithaque.com</small>	Réalités 1 Impasse Claude Nougaro 44800 Saint-Herblain	Phase : APS	Emprise BA et espaces extérieurs Ech : 1:1500	Date : Mai 2022 Edition : 20/05/2022	01-04
	TPA Ile des Vannes				

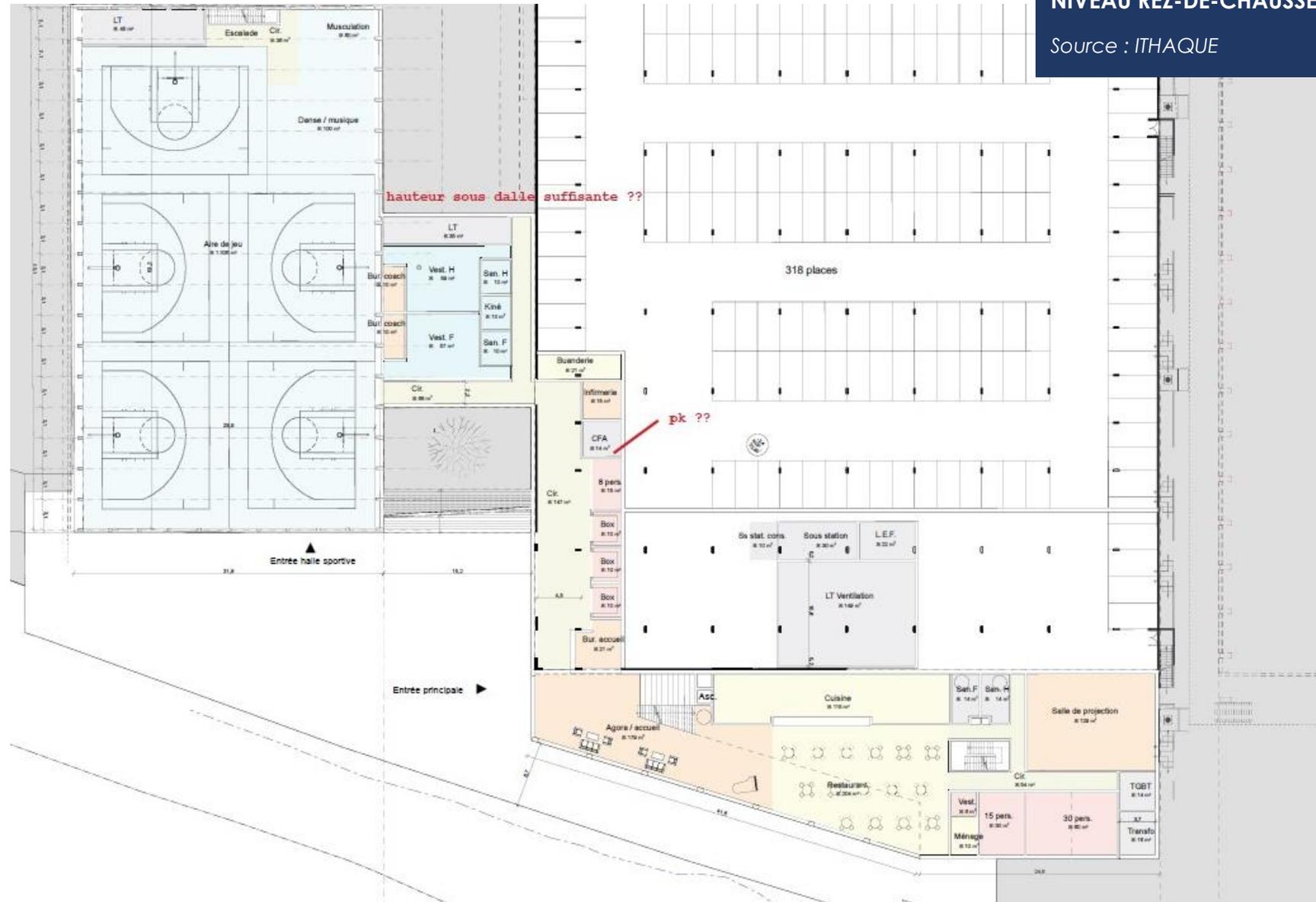
## VOLUMETRIE PROJETEE

Source : ITHAQUE

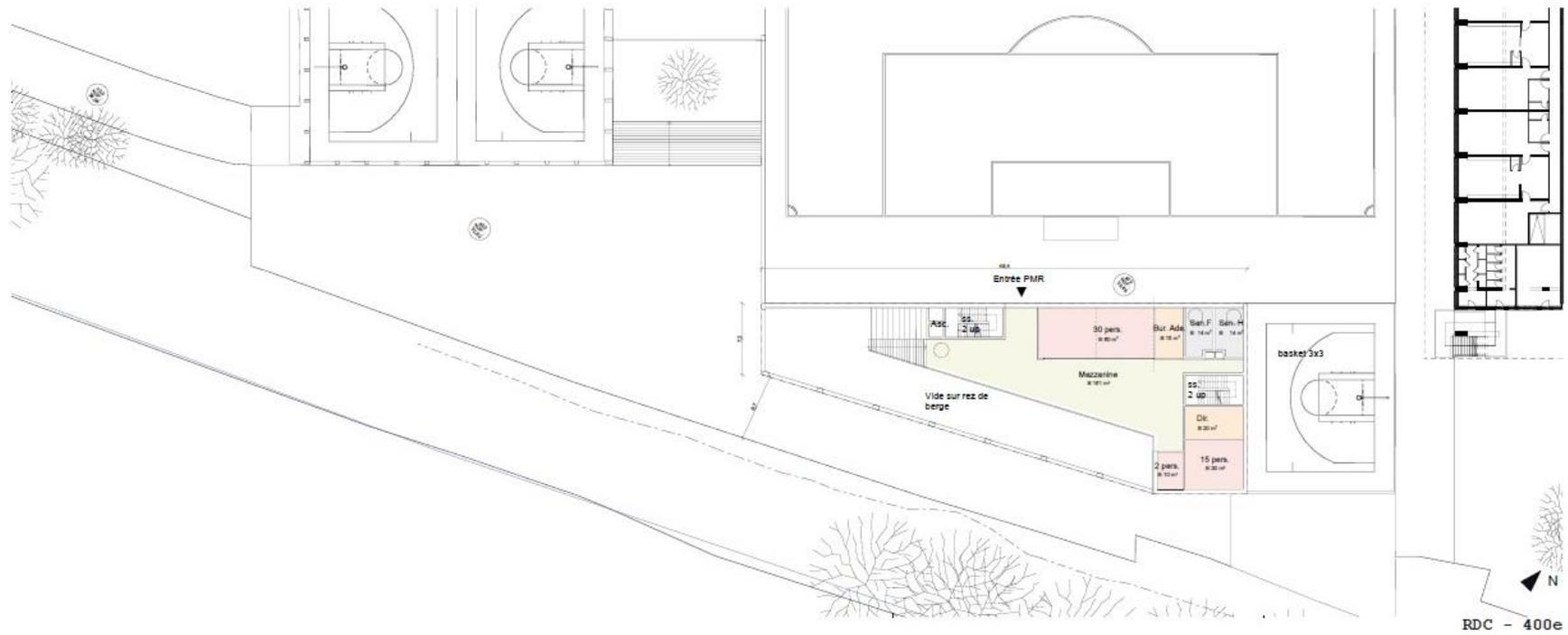


NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE 1

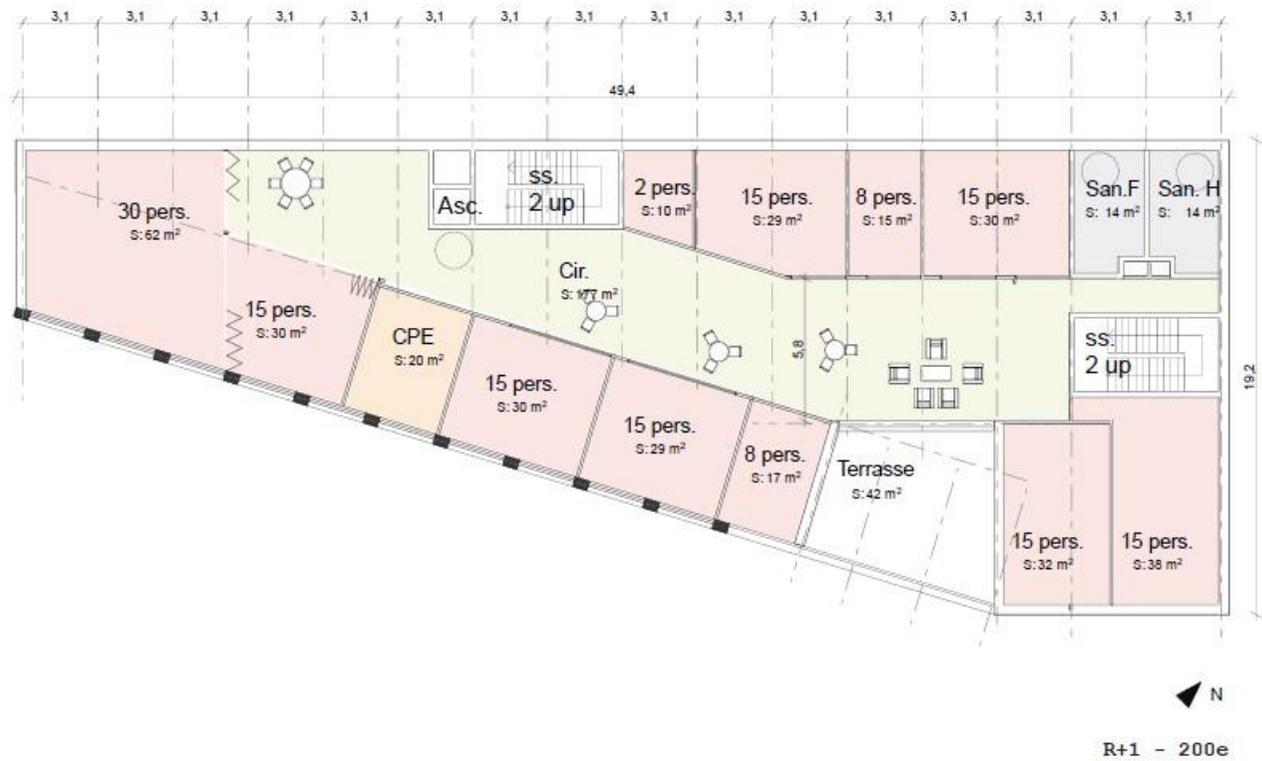
Source : ITHAQUE



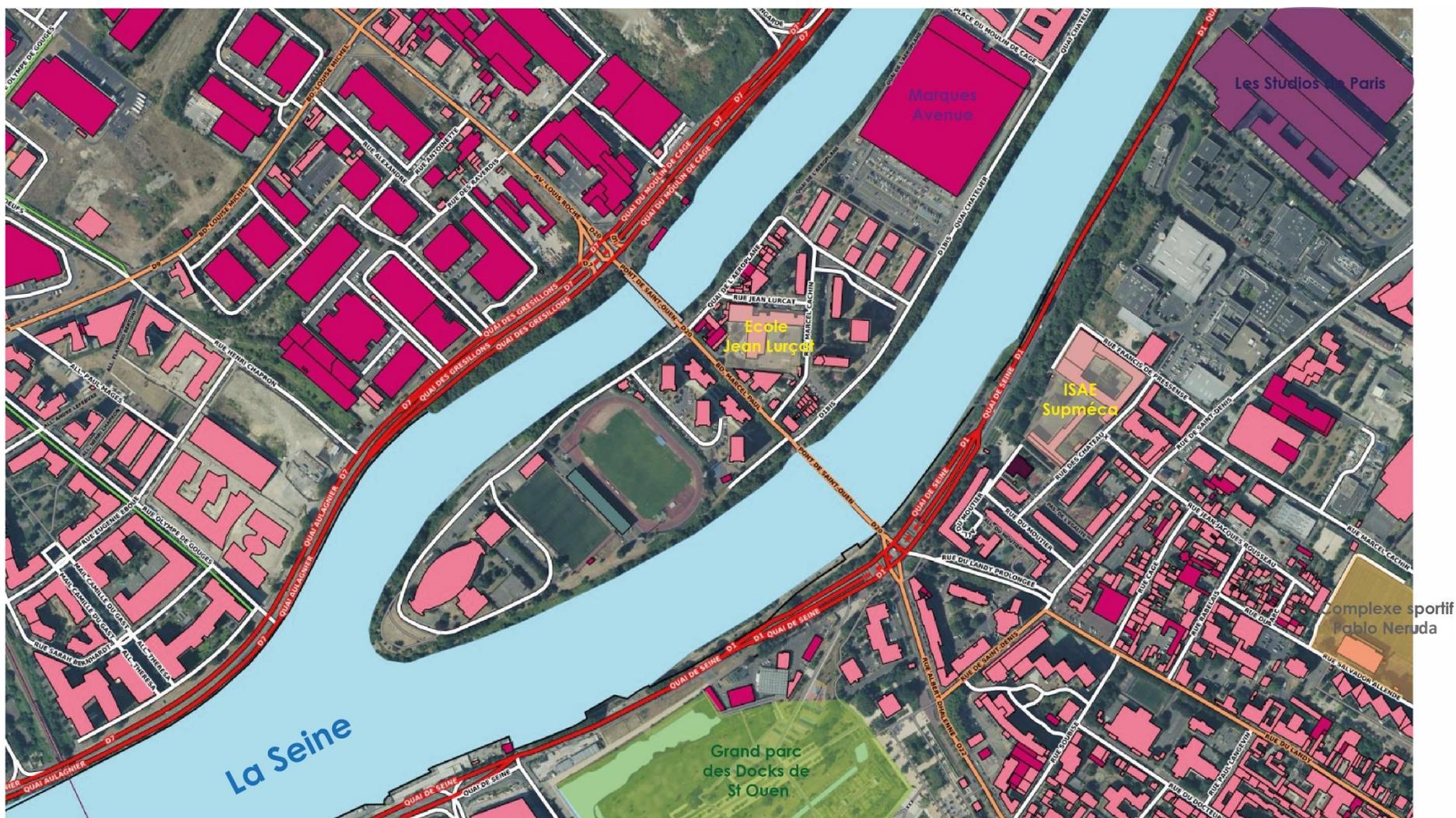
**NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE 2**  
Source : ITHAQUE



**NIVEAU 1 – BATIMENT SCOLAIRE**  
Source : ITHAQUE



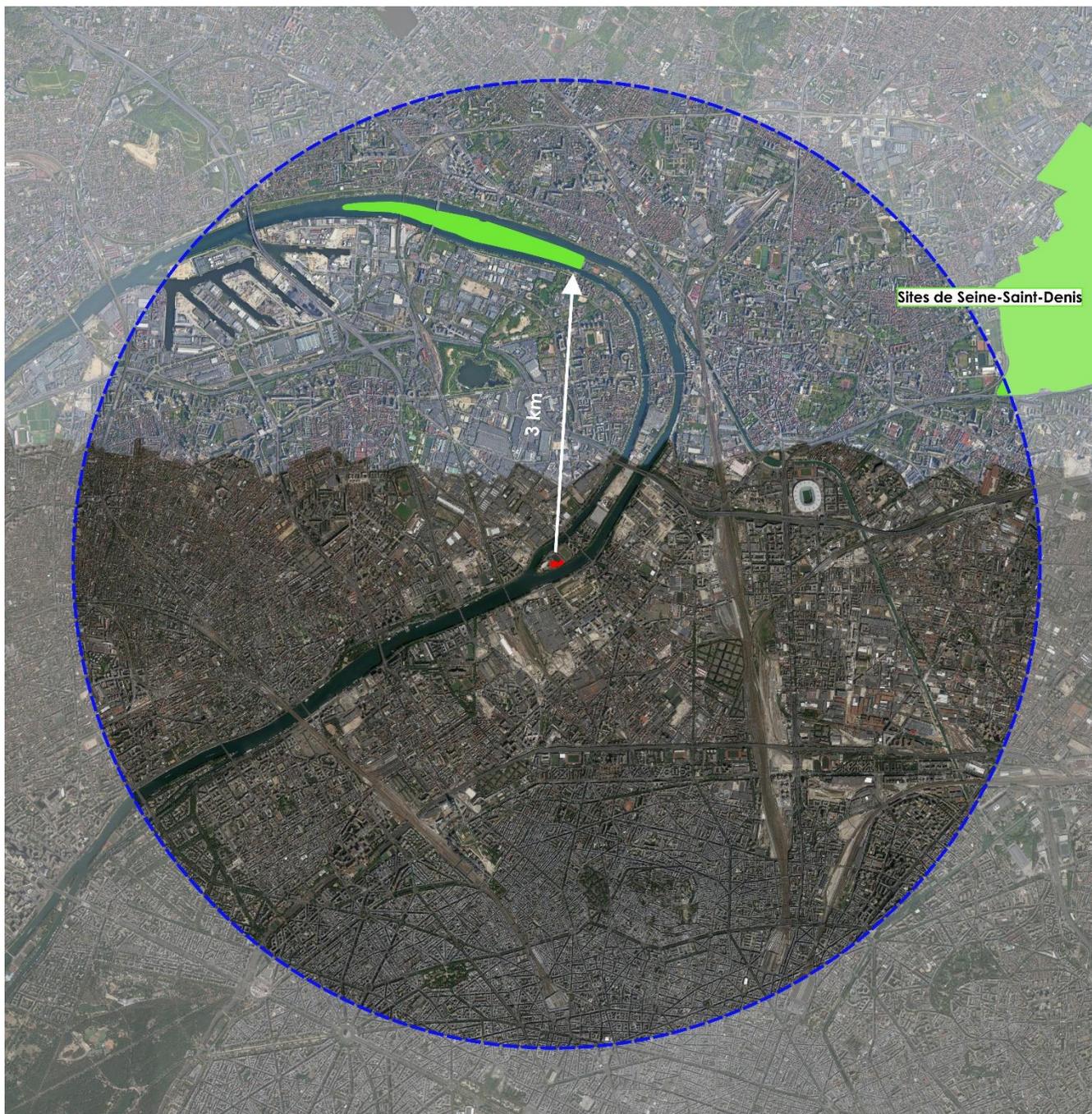
## **ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET**



- |   |  |
|---|--|
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #1a3d54; border: 1px solid black;"></span> Services administratifs                                 | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #00a0e3; border: 1px solid black;"></span> Réservoir d'eau                              |
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #2d1a1a; border: 1px solid black;"></span> Lieu de culte   | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #cccccc; border: 1px solid black;"></span> Barrage, dalle de protection, écluse ou pont |
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #4d8c4d; border: 1px solid black;"></span> Pratique sportive                                       | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #cccccc; border: 1px solid black;"></span> Cimetière                                    |
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #d9534f; border: 1px solid black;"></span> Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole | <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></span> Construction remarquable  |
| <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #e34d4d; border: 1px solid black;"></span> Autre bâtiment  |  |

## **ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000**

TPA - L'Île-Saint-Denis (93)



Natura 2000

Aires d'inventaire et de protection

-  Zone de Protection Spéciale (ZPS)
-  Zone d'étude

0 1 2 km



Diagobats  
BIODIVERSITÉ

Source:  
Fond de carte Google Satellite

Réalisation:  
DIAGOBAT, 2022